

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

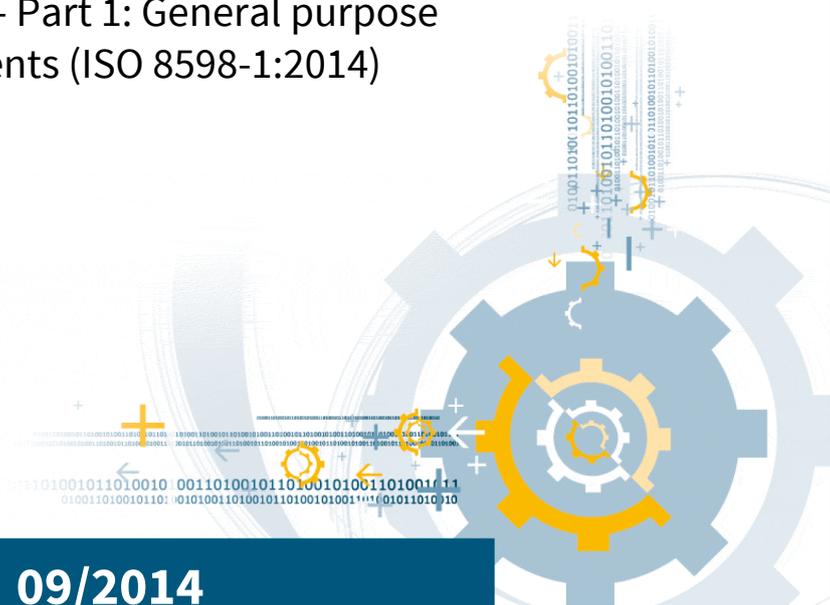
## ILNAS-EN ISO 8598-1:2014

### **Optique et instruments d'optique - Frontofocomètres - Partie 1: Instruments pour cas généraux (ISO 8598-1:2014)**

Optik und optische Instrumente -  
Scheitelbrechwert-Messgeräte - Teil 1:  
Instrumente für den allgemeinen  
Gebrauch (ISO 8598-1:2014)

Optics and optical instruments -  
Focimeters - Part 1: General purpose  
instruments (ISO 8598-1:2014)

09/2014



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 8598-1:2014 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 8598-1:2014.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 8598-1:2014

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 8598-1**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Septembre 2014

---

ICS 11.040.70

Remplace EN ISO 8598:1998

Version Française

Optique et instruments d'optique - Frontofocomètres - Partie 1:  
Instruments pour cas généraux pour le mesurage des verres de  
lunettes (ISO 8598-1:2014)

Optik und optische Instrumente - Scheitelbrechwert-  
Messgeräte - Teil 1: Instrumente für den allgemeinen  
Gebrauch zur Verwendung für die Brillenglas-Messung  
(ISO 8598-1:2014)

Optics and optical instruments - Focimeters - Part 1:  
General purpose instruments used for measuring spectacle  
lenses (ISO 8598-1:2014)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 22 avril 2014.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles**

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
-------------------	---

## Avant-propos

Le présent document (EN ISO 8598-1:2014) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 172 "Optique et photonique" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 170 "Optique ophtalmique", dont le secrétariat est tenu par DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2015, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2015.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document remplace l'EN ISO 8598:1998.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

### Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 8598-1:2014 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 8598-1:2014 sans aucune modification.

Première édition  
2014-09-15

---

---

**Optique et instruments d'optique —  
Frontofocomètres —**

**Partie 1:  
Instruments pour cas généraux**

*Optics and optical instruments — Focimeters —*

*Part 1: General purpose instruments*



Numéro de référence  
ISO 8598-1:2014(F)

© ISO 2014

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

# Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4 Exigences techniques pour les frontofocomètres pour cas généraux</b> .....	<b>3</b>
<b>5 Exigences métrologiques</b> .....	<b>5</b>
5.1 Généralités.....	5
5.2 Longueur d'onde de référence.....	5
5.3 Exigence de performance.....	6
<b>6 Modes opératoires</b> .....	<b>8</b>
6.1 Généralités.....	8
6.2 Vérification des erreurs d'indication.....	8
6.3 Vérification du marqueur d'axe pour le centre optique du verre.....	9
6.4 Vérification de l'alignement du marqueur d'axe.....	9
6.5 Vérification du rail de réglage.....	9
6.6 Vérification de l'erreur non symétrique pour les frontofocomètres automatiques.....	9
6.7 Vérification de la répétabilité des mesures de puissance frontale pour frontofocomètres automatiques.....	10
6.8 Vérification de l'erreur de centrage.....	10
6.9 Vérification de la capacité des frontofocomètres à mesurer des verres teintés.....	10
6.10 Vérification de la répétabilité de l'axe astigmatique pour les verres cylindriques à faible puissance.....	11
6.11 Modes opératoires spéciaux pour les frontofocomètres à oculaire.....	11
6.12 Critère de mise au point d'image avec un frontofocomètre manuel.....	11
<b>7 Marquage</b> .....	<b>12</b>
7.1 Référence à l'ISO 8598-1.....	12
7.2 Informations générales que le fabricant doit fournir.....	12
7.3 Informations supplémentaires que le fabricant doit fournir.....	12
<b>Annexe A (informative) Utilisation de valeurs de correction lors du mesurage de verres de lunettes</b> .....	<b>13</b>
<b>Annexe B (informative) Exemple d'évaluation de l'incertitude de mesure des frontofocomètres automatiques pour cas généraux</b> .....	<b>18</b>
<b>Annexe C (normative) Spécifications pour les verres de référence spéciaux</b> .....	<b>24</b>
<b>Annexe D (informative) Informations destinées aux utilisateurs relatives aux performances des frontofocomètres pour cas généraux couverts par la présente partie de l'ISO 8598</b> .....	<b>26</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>27</b>